

**Projet de règlement grand-ducal du XXX portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment son article 17;

Vu les avis [chambres professionnelles à consulter];

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** A partir de la date fixée à l'article 2, les personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, susceptibles d'être assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la taxe de rejet des eaux usées sont tenues d'utiliser pour leur déclaration les formulaires annexés au présent règlement.

Les formulaires dûment remplis sont à envoyer à l'Administration de la gestion de l'eau en charge de la vérification des déclarations.

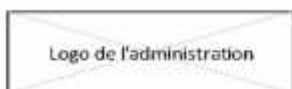
**Art. 2.** Les annexes suivantes contiennent les formulaires à utiliser par les déclarants à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement:

- Annexe I: Déclaration permettant le calcul de la taxe de prélèvement d'eau;
- Annexe II: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des établissements en décharge directe (modèle A);
- Annexe III: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des communes et syndicats de communes (modèle B).

**Art. 3.** Le règlement grand-ducal du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet est abrogé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

**Art. 4.** Notre ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

# Annexe I: Déclaration permettant le calcul de la taxe de prélèvement d'eau



## Déclaration de prélèvement d'eau pour l'année \_\_\_\_

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.  
 Cette déclaration est à remettre remplie et signée à l'Administration de la gestion de l'eau avant le \_\_\_\_ de l'année au titre de laquelle la taxe est due.

| Remarques préliminaires  |  |
|--|--|
| Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de prélèvement d'eau. Il est à remettre rempli et signé à l'Administration de la gestion de l'eau au plus tard le 31 mars de l'année au titre de laquelle la taxe est due.   |  |
| Veuillez utiliser pour chaque captage (source, forage, etc.) une feuille dans le formulaire de la page suivante.   |  |
| Avec le retour de ce formulaire, j'affirme que la présente déclaration est sincère et complète. L'Administration de la gestion de l'eau peut effectuer un contrôle sur place en vue de vérifier les données déclarées.   |  |
| Par ma signature, je donne mon accord pour le traitement de mes données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur ____. |  |
| En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau (tél.: ____).  |  |

| Déclarant                               |    |        |  |
|---|----|--------|--|
| Nom respectivement dénomination sociale |    |        |  |
| Adresse complète                        |    |        |  |
|   | L- |        |  |
| Personne de contact                     |    |        |  |
| Téléphone                               |    | E-mail |  |
| Fait à                                  |    | Date   |  |
| Signature                               |    |        |  |

| Remarques de la part du déclarant |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   |  |

| Informations générales sur le captage          |  |                |
|--|--|----------------|
| Type de captage (source, forage, etc.)         |  |                |
| Numéro d'autorisation (EAU/AUT/ / )            |  |                |
| Code national (p.ex. SCC-101-04)               |  |                |
| Parcelle cadastrale de l'ouvrage               |  |                |
| Prélèvement brut (avant rejet)                 |  |                |
| Quantité totale d'eau prélevée en _____        |  | m <sup>3</sup> |
| Rejets dans une eau de surface                 |  |                |
| Quantité rejetée (eau non utilisée)            |  | m <sup>3</sup> |
| Lieu de rejet (p.ex. Attert)                   |  | m <sup>3</sup> |
| Utilisation de l'eau (remplir ce qui convient) |  |                |
| Distribution publique d'eau potable            |  |                |
| concerne uniquement communes et syndicats      |  | m              |
| Agriculture, foresterie et usage domestique    |  |                |
| abreuvement des animaux et nettoyage           |  | m              |
| arrosage et irrigation                         |  | m              |
| usage domestique et sanitaire privé            |  | m              |
| Industrie manufacturière                       |  |                |
| transformation d'aliments                      |  | m              |
| métaux de base                                 |  | m              |
| matériels de transport                         |  | m              |
| nettoyage                                      |  | m              |
| textiles                                       |  | m              |
| papier et produits de papier                   |  | m              |
| produits chimiques                             |  | m              |
| refroidissement                                |  | m              |
| autres (à préciser)                            |  | m              |
| Services et construction                       |  |                |
| commerce (gros et de détail)                   |  | m              |
| transports                                     |  | m              |
| hôtels, restaurants, cafés et campings         |  | m              |
| information et communication                   |  | m              |
| activités financières et d'assurance           |  | m              |
| construction                                   |  | m              |
| autre(s)                                       |  | m              |
| Production et distribution d'électricité       |  |                |
| hydroélectricité                               |  | m              |
| refroidissement                                |  | m              |
| Divers   |  |                |
| Mines et carrières                             |  | m              |
| Pisciculture                                   |  | m              |
| Pompages                                       |  | m              |
| Prélèvement par des services de secours        |  | m              |
| Prélèvement dans le cadre de mesures d'urgence |  | m              |
| Prélèvement dans une source thermale           |  | m              |

**Annexe II: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des établissements en décharge directe (modèle A)**



**Déclaration de rejet d'eaux usées pour l'année \_\_\_\_\_**

Les établissements en décharge directe (Direkteinleiter)

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.

Cette déclaration est à remettre remplie et signée à l'Administration de la gestion de l'eau avant le \_\_\_\_\_ de l'année au titre de laquelle la taxe est due.

| Indications relatives à l'auteur du rejet                        |            |
|--|------------|
| Nom, raison sociale ou dénomination sociale de l'auteur du rejet |            |
| Nom de l'établissement   |            |
| Adresse de l'établissement                                       |            |
| Commune du lieu de l'établissement                               |            |
| Pays   | Luxembourg |

| Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires |  |
|---|--|
| Nom, prénom   |  |
| Fonction  |  |
| Courriel  |  |
| Téléphone   |  |

| Signataire autorisé  |      |
|--|------|
| Nom, prénom  |      |
| Courriel   |      |
| Téléphone  |      |
| J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.<br>L'Administration de la gestion de l'eau peut effectuer un contrôle sur place en vue de vérifier les valeurs déclarées. |      |
| Fait à   | Date |
| Signature *  |      |

\* Par ma signature, je donne mon accord pour le traitement de mes données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur \_\_\_\_\_.

| <b>Indications relatives à la charge rejetée</b> |   |                            |
|--|---|----------------------------|
| Charge autorisée                                 |   |                            |
| demande chimique en oxygène (kg)                 |   | x 0,5                      |
| azote (kg)                                       |   | x 1                        |
| phosphore (kg)                                   |   | x 7                        |
| matières en suspension (kg)                      |   | x 0,3                      |
|  | Σ | unités de charge polluante |
|  |   | EUR                        |

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tél.: \_\_\_\_\_.

**Annexe III: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des communes et syndicats de communes (modèle B).**



**Déclaration de rejet d'eaux usées pour l'année \_\_\_\_\_**  
Communes et syndicats de communes

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.  
Cette déclaration est à remettre remplie et signée à l'Administration de la gestion de l'eau avant le \_\_\_\_\_ de l'année au titre de laquelle la taxe est due.

| Indications relatives à l'auteur du rejet                |  |
|--|--|
| Nom et adresse de la station d'épuration (code national) |  |

| Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires |  |
|---|--|
| Nom, prénom   |  |
| Fonction  |  |
| Courriel  |  |
| Téléphone   |  |

| Signataire autorisé  |      |
|--|------|
| Nom, prénom  |      |
| Courriel   |      |
| Téléphone  |      |
| J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.<br>L'Administration de la gestion de l'eau peut effectuer un contrôle sur place en vue de vérifier les valeurs déclarées. |      |
| Fait à   | Date |
| Signature *  |      |

\* Par ma signature, je donne mon accord pour le traitement de mes données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur \_\_\_\_\_.

| <b>Indications relatives au volume d'eau prélevé dans le réseau de distribution publique</b> |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Charge autorisée   |                          |                          |
|  | Volume (m <sup>3</sup> ) | x EUR/m <sup>3</sup>     |
|  | Σ                        | EUR                      |
| bonification pour communes (art. 16, § 5)  | 10%                      | <input type="checkbox"/> |
|  | 20%                      | <input type="checkbox"/> |

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tél.: \_\_\_\_\_.

## Exposé des motifs

Le présent texte réglementaire vise à mettre à jour les formulaires servant à déclarer à l'Administration de la gestion de l'eau les éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet des eaux usées, à reformuler les intitulés desdits formulaires et à abroger de ce fait le règlement grand-ducal actuellement en vigueur du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet.

Le nouveau formulaire de déclaration permettant le calcul de la taxe de prélèvement d'eau a été simplifié de manière à le rendre plus facile d'utilisation pour les potentiels assujettis. Ainsi certaines catégories ont été regroupées, le rejet dans une eau de surface ne doit dorénavant être indiqué qu'une seule fois et une case pour les éventuels commentaires des déclarants a été prévue. Ce nouveau formulaire permet également de remplir par après plus aisément les obligations statistiques auprès des institutions officielles.

Les trois formulaires annexés ont d'ailleurs été adaptés en ce qui concerne leurs intitulés et tiennent compte de certains changements, notamment en ce qui concerne le Ministère compétent et le montant de la taxe de rejet des eaux usées, qui est fixé annuellement par voie réglementaire : ces informations sont dorénavant laissées en blanc sur les modèles de formulaires annexés et seront actualisées d'année en année.



## Commentaire des articles

### **Ad article 1<sup>er</sup>**

Conformément à l'article 17, paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, les personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, susceptibles d'être assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la taxe de rejet des eaux usées déclarent à l'Administration de la gestion de l'eau les éléments nécessaires au calcul des taxes avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année qui suit l'année au titre de laquelle la taxe est due.

Cet article prévoit quels sont les formulaires à employer par les déclarants à partir de la date fixée à l'article 2.

Les formulaires dûment remplis sont à envoyer à l'Administration de la gestion de l'eau qui est chargée de la vérification des déclarations, conformément à l'article 17, paragraphe 2 de la loi précitée.

### **Ad article 2**

Cet article renvoie aux annexes qui font partie intégrante du règlement et qui contiennent les formulaires devant être utilisés par les déclarants à partir de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

### **Ad article 3**

Le présent règlement fixe les formulaires à utiliser par les déclarants à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement et abroge par conséquent avec effet à cette date le règlement grand-ducal du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet, qu'il remplace.

### **Ad article 4**

Cet article contient la formule exécutoire.

## Fiche financière

**Conc. : Projet de règlement grand-ducal du XXX portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet**

Le projet de règlement grand-ducal précité n'a pas d'impact financier sur le budget de l'Etat.



## FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

### Coordonnées du projet

|  |  |
|--|--|
| Intitulé du projet :   | Projet de règlement grand-ducal du XXX portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet  |
| Ministère initiateur :   | Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable  |
| Auteur(s) :  | Annick May, Tom Michel, Jeff Boes  |
| Téléphone :  | 24556957; 24556531; 24556942   |
| Courriel :   | annick.may@eau.etat.lu; tom.michel@eau.etat.lu; jeff.boes@eau.etat.lu  |
| Objectif(s) du projet :  | Mise à jour, clarification et simplification les formulaires servant à la déclaration auprès de l'Administration de la gestion de l'eau des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet des eaux usées |
| Autre(s) Ministère(s) /<br>Organisme(s) / Commune(s)<br>impliqué(e)(s) | n.a.   |
| Date :   | 07/08/2019   |



## Mieux légiférer

1 Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) :  Oui  Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

2 Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales :  Oui  Non
- Citoyens :  Oui  Non
- Administrations :  Oui  Non

3 Le principe « Think small first » est-il respecté ?  Oui  Non  N.a. <sup>1</sup>  
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

<sup>1</sup> N.a. : non applicable.

4 Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ?  Oui  Non

Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ?  Oui  Non

Remarques / Observations :

5 Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ?  Oui  Non

Remarques / Observations :



6

Le projet contient-il une charge administrative<sup>2</sup> pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)

Oui  Non

Si oui, quel est le coût administratif<sup>3</sup> approximatif total ?  
(nombre de destinataires x  
coût administratif par destinataire)

<sup>2</sup> Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

<sup>3</sup> Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

7

a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel<sup>4</sup> ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

<sup>4</sup> Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ([www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu))

8

Le projet prévoit-il :

- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ?  Oui  Non  N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ?  Oui  Non  N.a.
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ?  Oui  Non  N.a.

9

Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, laquelle :

10

En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?

Oui  Non  N.a.



Sinon, pourquoi ?

11

Le projet contribue-t-il en général à une :

a) simplification administrative, et/ou à une

Oui  Non

b) amélioration de la qualité réglementaire ?

Oui  Non

Remarques / Observations :

12

Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?

Oui  Non  N.a.

13

Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)

Oui  Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

14

Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :



## Egalité des chances

15

Le projet est-il :

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non

Si oui, expliquez pourquoi :

Le projet vise la mise à jour de formulaires, qui doivent être remplis par les potentiels assujettis à la taxe de prélèvement d'eau et ou de rejet d'eaux usées.

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

16

Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?  Oui  Non  N.a.

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

## Directive « services »

17

Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation<sup>5</sup> ?  Oui  Non  N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

[www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_int\\_rieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html)

<sup>5</sup> Article 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

18

Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers<sup>6</sup> ?  Oui  Non  N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

[www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_int\\_rieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html)

<sup>6</sup> Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)